

# Port des Callonges

## **SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE**

### **DEMANDE D'ACCOSTAGE**

Les bateaux à passagers souhaitant utiliser l'ouvrage devront en faire la demande auprès du service de l'office de tourisme intercommunal. Cette demande d'accostage écrite devra être formulée au plus tard deux semaines avant leur venue par fax 05 57 32 88 86 et par e-mail [contact@estuaire-tourisme.fr](mailto:contact@estuaire-tourisme.fr).

A l'appui de celle-ci, ils devront informer l'office de tourisme intercommunal de leur programme d'accostage :

- dates et horaires d'arrivée et de départ,
- coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance, adresse et numéro de téléphone) du propriétaire ou de son représentant légal dûment habilité,
- poids ou déplacement du bateau et tirant d'eau,
- objet, origine et destination de la navigation,
- attestation d'assurance

L'autorisation d'accoster au ponton sera délivrée par le service de l'office de tourisme intercommunal.